

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 28 mai 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoint ; Mme Adeline CAPONE, MM. Philippe GIRARDOT, Jean-Claude MARCEL, Mme Virginie MARCKERT, MM. Philippe MIOT, Stéphane SCORTEGAGNA, Mme Peggy VINOT

Excusés : M. Dimitri BOILLOT, Mmes Catherine CHRISTEN, Denise LECLERC, Manuela SCHLACHTER

Excusée avec pouvoir : Mme Dominique DUÉE

Secrétaire de séance : Mme Magali TURBAN

Les comptes rendus des conseils municipaux du 13 mars 2018 et du 13 avril 2018 sont adoptés à l'unanimité.

OBJET N°1 : SERVICE TECHNIQUE – création d'un emploi en contrat unique d'insertion

Monsieur le Maire propose de créer un emploi en contrat unique d'insertion affecté à l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts dans le cadre des activités du service technique. Le contrat d'insertion prend effet au 1^{er} juin 2018 pour une durée de 12 mois reconductible. La durée hebdomadaire de travail est de 26 heures.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un emploi en contrat unique d'insertion affecté au service technique à compter du 1^{er} juin 2018 pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures, et à signer à cet effet les documents nécessaires à l'établissement du contrat et à sa reconduction.

OBJET N°2: SERVICE TECHNIQUE – emploi non permanent – accroissement temporaire d'activités

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – temps de travail de 15 heures par semaine - pour faire face à un accroissement temporaire d'activités d'entretien de la voirie et des espaces verts durant la période du 18 juin 2017 au 16 septembre 2018 inclus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'engagement.

OBJET N°3 : SERVICE TECHNIQUE – cession de matériel

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de céder à Monsieur Jacques RIBEIRO un tondo-broyeur acquis par la commune de BADONVILLER en 1996. Cet appareil, en raison de son mauvais état, n'est plus utilisé par les services techniques et a été remplacé par un nouvel équipement en 2017.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de céder à Monsieur Jacques RIBEIRO un tondo-broyeur pour la somme de 100 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables de sortie de l'actif,

DONNE à Monsieur le Maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

OBJET N°4 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition gracieuse de matériel communal aux habitants, associations et professionnels de BADONVILLER pour des activités ou des banquets privés. Ce document préparé par Monsieur Marcel JEANBERT, Adjoint au Maire, a pour objectif de permettre une meilleure maîtrise des disponibilités en matériel communal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte la convention de mise à disposition gracieuse de matériel communal aux habitants, associations et professionnels de BADONVILLER jointe à la présente délibération.

OBJET N°5 : BUDGET COMMUNAL 2018 DECISION MODIFICATIVE n°1

La directrice de l'Ecole Maternelle de Salm sollicite un réajustement des aides financières de la commune concernant le fonctionnement de l'Ecole maternelle en raison de l'augmentation des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2018. Le nombre d'élèves passera ainsi de 72 à 87.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'augmenter de 600 € le soutien financier de la commune au fonctionnement de l'Ecole maternelle,

INSCRIT les crédits correspondants en section de fonctionnement du budget communal 2018 comme suit :

- article 6067: + 504 €
- article 6247: + 96 €

DIVERS :

-la rentrée scolaire de septembre 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que différents changements organisationnels affecteront les écoles et l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018:

- Une création de classe à l'école maternelle
- Une modification des horaires de classe applicable aux écoles élémentaire et maternelle: 8H25 - 11H40 / 13H20 - 16H05
- Un abandon des NAP avec un retour à la semaine de 4 jours d'école
- La fermeture de l'école de PEXONNE avec la réaffectation de 2 agents à la commune de BADONVILLER
- Le retour également aux mercredis récréatifs sur la journée complète

Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris avec l'Association Familles Rurales pour la gestion des mercredis récréatifs et avec le Syndicat intercommunal scolaire pour la gestion de l'accueil périscolaire.

La réflexion menée avec l'association Familles Rurales nous conduit à envisager une gestion associative des mercredis récréatifs dès la rentrée de septembre 2018. Les tarifs appliqués seraient ceux d'un ALSH à savoir 15 € / enfant pour la journée complète du mercredi. A terme, l'association pourrait se voir confier la gestion de l'accueil périscolaire dans le cadre d'une délégation de service consentie par le Syndicat intercommunal scolaire, la commune se retirant complètement de la gestion de l'accueil périscolaire.

Des considérations techniques et financières nous incitent en effet à aller dans cette direction. Le Syndicat est en capacité de pallier à l'exiguïté des locaux de l'accueil périscolaire par rapport aux effectifs accueillis sur l'interclasse (jusqu'à 96 enfants) en mettant à disposition les locaux de l'ancien collège (notamment le préau et la cours de récréation). Il sera par ailleurs en mesure d'assurer un financement intercommunal de l'accueil périscolaire. Si le Président du SIS est favorable à une reprise de la gestion de l'accueil périscolaire, il restera à convaincre les maires des petites communes.

Monsieur le Maire indique enfin que certaines communes seraient prêtes à rejoindre le regroupement scolaire de BADONVILLER.

Madame Virginie MARCKERT, Conseillère Municipale, signale que la création de classe à l'école maternelle sera temporaire car l'évolution des effectifs n'est pas favorable. Elle sollicite par ailleurs un ajustement des tarifs de la cantine scolaire en fonction des revenus des parents.

Monsieur le Maire rappelle que l'afflux des élèves de PEXONNE a permis le maintien des classes de l'école élémentaire.

-les cessions de terrains :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal pour avis deux demandes d'acquisition de terrains communaux.

Ces demandes émanent de Monsieur Jean-Michel PERRIN pour des terrains cadastrés section AB n°131 et 397 non constructibles, et de Monsieur Bruno BELCOUR pour un terrain constructible cadastré section AB n°146.

Le Conseil Municipal demande à ce que les riverains des parcelles communales concernées soient consultés.

-le supermarché PROXI :

Le groupe CASINO est en contact avec Monsieur MUGNIER pour la création d'un magasin SPAR à l'emplacement actuel du PROXI. Le groupe CARREFOUR reste sur les rangs pour un terrain situé sur le site de l'ancienne faïencerie.

-autres sujet évoqués :

Madame Virginie MARCKERT, Conseillère Municipale, demande à ce que les toilettes publiques de la Place de la République soient rénovées.

Monsieur Philippe GIRARDOT, Conseiller Municipal, évoque des problèmes de circulation et de stationnement lorsque la médecine du travail pour le BTP occupe le local médical situé 6 rue Jacques Lemoine.

Monsieur Jean-Claude MARCEL, Conseiller Municipal, propose d'équiper l'Espace Culture et Loisirs d'une estrade rétractable. Son coût est d'environ 70 000 € HT pour une centaine de places assises. Madame Magali TURBAN, Adjointe au Maire, indique que la réunion préparatoire de la Fête de la musique du 22 juin prochain aura lieu le 5 juin 2018 à 18 heures en mairie, Salle du conseil.